

Notice pour l'admission et l'inscription administrative
dans le parcours de formation
MEEF Master 2 Pratiques et Ingénierie de la Formation (PIF)
Métiers de la Formation et de l'Encadrement des Adultes (MFEA)

Cette notice vous accompagne dans les différentes étapes de votre candidature au master 2 MEEF PIF MFEA.

1. Calendrier

1	Candidatures 1^{ère} Vague Ouverture eCandidat Fermeture eCandidat	Jeudi 28/05/2020 Dimanche 28/06/2020
2	Commission d'admission	Mercredi 01/07/2020
3	Publication des résultats (mail)	Jeudi 02/07/2020
4	Confirmation sur eCandidat par les candidat.e.s admis.e.s	Au plus tard le lundi 06/07/2020
5	Candidatures 2nd Vague Ouverture eCandidat Fermeture eCandidat	Lundi 20/07/2020 Dimanche 06/09/2020
6	Commission d'admission	Mercredi 09/09/2020
7	Publication des résultats (mail)	Jeudi 10/09/2020
8	Confirmation sur eCandidat par les candidat.e.s admis.e.s	Au plus tard le lundi 14/09/2020
9	Inscription administrative néo-entrant.e.s (première année)	Fin septembre/début octobre 2020
11	Accueil des étudiant.e.s	Mercredi 23/09/2020 (sous réserve)
12	Début des enseignements	Mercredi 07/10/2020 (sous réserve)

2. Objectifs de la formation

- Développer des connaissances et compétences relatives aux concepts et méthodes de l'analyse de l'activité professionnelle en éducation et en formation.
- Développer des compétences professionnelles en ingénierie de la formation.

Remarques :

- Cette formation prévoit un accompagnement à la préparation aux certifications aux fonctions de formateur.rice de l'éducation nationale (CAFFA, CAFIPEMF).
- Cette formation ne prépare pas à un concours de l'éducation nationale.

3. Candidatures

3.1. Constitution du dossier de candidature

Les candidatures sont dématérialisées.

Elles se font en ligne sur eCandidat via le site de l'INSPE :

<https://inspe.univ-lyon1.fr/formation/candidatures-master-meef-pratiques-et-ingenierie-de-la-formation-meef-pif--1042769.kjsp>

- du 28/05/2020 au 28/06/20 inclus (première vague de candidatures),
- du 20/07/2020 au 06/09/2020 (deuxième vague de candidatures).

*NB1 : Numéro INE à fournir, cf. détail en rubrique 10***

NB2 : Les demandes de dispenses d'enseignement seront étudiées lors de la commission d'admission : il est recommandé de lire attentivement la maquette de la formation avant d'effectuer une demande de dispense.

3.2. Traitement des dossiers de candidature

- Les dossiers de candidature sont examinés par une commission d'admission qui se réunira :
 - le 01/07/2020 (pour la 1^{ère} vague de candidatures),
 - le 09/09/2020 (pour la 2^{ème} vague de candidatures).
- Les candidat.e.s seront informé.e.s par mail de la décision de la commission d'admission quant à leur candidature :
 - à partir du du 02/07/2020 (pour la 1^{ère} vague de candidatures),
 - du 10/09/2020 (pour la 2^{ème} vague de candidatures).
- Les candidat.e.s admis.e.s auront à confirmer leur candidature sur eCandidat, au plus tard :
 - le 06/07/2020 (admis.e.s en 1^{ère} vague de candidatures),
 - le 14/09/2020 (admis.e.s en 2^{ème} vague de candidatures).

3.3. Conditions nécessaires pour candidater à la formation

1/ Justifier de 4 ans d'expérience professionnelle dans le domaine de l'enseignement ou de la formation.

2/ Remplir une des conditions suivantes :

- Etre titulaire d'un concours de recrutement d'enseignant.e de l'Education nationale;
- Etre personnel d'encadrement de l'Education nationale;
- Etre lauréat.e du concours de personnel d'encadrement session 2020 ;
- Etre titulaire d'un M1.

NB : en l'absence de Master 1, l'accès à une inscription en Master 2 est possible par validation des acquis professionnels et personnels (VAPP) après étude du dossier de candidature par une commission pédagogique ou par validation des acquis de l'expérience (VAE).

En cas d'admission à la formation, la demande de VAPP est gérée par les Services de l'INSPE.

La VAE doit avoir été obtenue avant candidature (cf. rubrique 10 en fin de document). *

4. Coût de la formation

En formation continue non financée, il était de 243€ pour l'année universitaire 2019-2020.

Le montant concernant l'année universitaire 2020-2021 sera communiqué en juillet 2020.

Il faut ajouter le montant de la contribution CVEC : 91€ en 2019-2020, (voir 7. Modalités d'inscription).

5. Modalités d'inscription pour les candidat.es admis.es

Les inscriptions administratives (fin septembre-début octobre 2020) se font au Service Scolarité après votre admission en formation.

Les candidat.e.s admis.e.s recevront les modalités et le dossier d'inscription par mail en même temps que la notification du résultat de la commission d'admission, (à partir du 02/07/2020 pour la 1^{ère} vague de candidatures et du 10/09/2020 pour la 2^{ème} vague de candidatures).

Liste des pièces à fournir pour une première inscription :

- Dossier d'inscription dûment complété (INE **, date d'obtention du bac ...)
- Copie de pièce d'identité en cours de validité ;
- Attestation responsabilité civile couvrant l'année universitaire 2020-2021 ;
- 1 photo d'identité ;
- Un chèque de règlement des frais d'inscription libellé à l'ordre de Monsieur l'Agent comptable UCBL (le montant est fixé par arrêté ministériel annuel et sera communiqué en juillet 2020. Pour mémoire : le montant 2019-2020 était de 243€) ;
- **Attestation d'acquittement de la contribution CVEC** (91€ en 2019-2020).

La contribution CVEC est une procédure ministérielle nouvelle depuis la rentrée 2018-2019 : le paiement de cette contribution obligatoire doit être effectué au préalable, avant toute inscription administrative.

Pour plus d'infos : <http://cvec.etudiant.gouv.fr/>

6. Organisation de la formation

La formation se déroule en présentiel à l'INSPE de l'académie de Lyon – 5 rue Anselme 69004 Lyon

Les cours ont lieu :

- les mercredis après-midis de 14h à 20h.
- durant la première ou la deuxième semaine des vacances scolaires de l'académie de Lyon (Toussaint, Hiver & Printemps).

7. Contrôle des connaissances

Les modalités de contrôle se font en contrôle continu.

8. Pour vous aider

Durant la phase de préinscription eCandidat :

le Service scolarité de l'INSPE, chantal.durrenmath@univ-lyon1.fr Tél. : 04 72 07 30 20

Contenus et organisation de la formation :

<https://inspe.univ-lyon1.fr/formation/offre-de-formation/metiers-de-l-enseignement-de-l-education-et-de-la-formation-pratiques-et-ingenierie-de-la-formation-844038.kjsp?RH=1370933522878>

La VAE, qu'est-ce que c'est : *

http://focal.univ-lyon1.fr/medias/fichier/validation-acquis-experience-vae-lyon_1414418262559-pdf?ID_FICHE=174336

Numéro INE : **

Le N° INE est un **Identifiant National Etudiant.e** unique.

Vous trouverez ce N° sur le relevé de notes du BACCALAUREAT FRANÇAIS.

Il est appelé également N° BEA.

Il a été attribué à partir de l'année 1995 dans les lycées et les universités.

Un.e étudiant.e ayant eu le baccalauréat français avant ladite année, n'ayant jamais pris d'inscription dans l'enseignement supérieur ou qui n'a jamais été inscrit.e en France, **ne possède pas** de N° INE.

Il.Elle obtient un N° INE dès sa première inscription dans un établissement d'enseignement supérieur français depuis 1995/1996.

Ce N° est unique et doit être conservé précieusement par l'étudiant.e.

Il sera à fournir dans tous les établissements supérieurs français où il.elle désirera s'inscrire.

Un.e étudiant.e ayant égaré son N° INE, doit le réclamer auprès du service de scolarité du premier établissement d'enseignement supérieur français qu'il.elle a fréquenté. Il.Elle peut également le trouver sur un certificat de scolarité, un relevé de notes ou à défaut, sur une ancienne carte d'étudiant.e.

Ce numéro est composé de 11 caractères.